

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ
CULTURELLE DU CONSERVATOIRE DE NOISEAU ET DE SANTENY**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées du Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle des conservatoires et des médiathèques, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des manifestations aux usagers du conservatoire de Noiseau et de Santeny ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de ces manifestations ; qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation est créée pour l'intervention d'un intervenant extérieur dans le cadre de la saison artistique 2022 au sein des conservatoires de Noiseau et de Santeny, conformément au tableau ci-annexé.

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 09/06/22 |
| Accusé réception le | 09/06/22 |
| Numéro de l'acte | DC2022/474 |
| Identifiant télértransmission | 094-200058006-20220322-lmc135187-AU-1-1 |

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 9 juin 2022.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 09/06/22 |
| Accusé réception le | 09/06/22 |
| Numéro de l'acte | DC2022/474 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20220322-lmc135187-AU-1-1 |

Création de vacances dans le cadre de la saison artistique 2022 du conservatoire de

Noiseau - Santeny

| Nature de la vacation | Profession de(s) vacataire(s) | Nombre de vacations | Nombre de services par vacation | Date | Rémunération brute sur la base de 25€ brut par service |
|--|----------------------------------|------------------------|---------------------------------------|-------------|--|
| <i>Remplacement professeur de violon (Céline Mignon)</i> | <i>Enseignant</i> | 1 | 4h45 | 8 juin 2022 | 118,75€ |